



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

**Long-Term Care Homes Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des foyers de soins de
longue durée
Inspection des FSLD**

Ottawa Service Area
Office 347 Preston St
Suite 420 OTTAWA ON
K1S 3J4
Telephone: (613) 569-5602
Facsimile: (613) 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie du public

Date du rapport	N° de l'inspection	N° de registre	Type d'inspection
4 janvier 2018	2017_548592_0030	021681-17, 022659-17, 023644-17, 024699-17	Système de rapport d'incidents critiques

Titulaire de permis

CARESSANT-CARE NURSING AND RETIREMENT HOMES LIMITED
264, AVENUE NORWICH, WOODSTOCK ON N4S 3V9

Foyer de soins de longue durée

CARESSANT CARE BOURGET
2279, rue Laval, C.P. 99, Bourget ON K0A 1E0

Nom de l'inspectrice

MELANIE SARRAZIN (592)

Résumé de l'inspection



**Ministry of Health and
Long-Term Care**

**Ministère de la Santé et des
Soins de longue durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée***

Cette inspection a été menée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques.

Elle a eu lieu aux dates suivantes : 28 et 29 décembre 2017, et 2 et 3 janvier 2018.

Cinq incidents critiques ont été inspectés durant l'inspection. Il s'agit des registres numéro 021681-17, 022659-17, 024699-17, 023644-17 et 029500-17 concernant des allégations de mauvais traitements d'ordre sexuel d'une personne résidente de la part d'une personne résidente.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec les personnes suivantes : administratrice, membres du personnel infirmier autorisé, membre du personnel du Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement (Projet OSTC), préposé(e)s aux services de soutien à la personne (PSSP), et personnes résidentes.

L'inspectrice a observé la fourniture des soins et des services aux personnes résidentes, les interactions entre le personnel et les personnes résidentes, les interactions entre personnes résidentes, observé l'environnement des personnes résidentes, examiné des dossiers médicaux de personnes résidentes et des politiques du foyer.

**Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés durant cette inspection :
Prévention des mauvais traitements, de la négligence et des représailles
Comportements réactifs**

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

**0 AE
0 PVR
0 OC
0 RD
0 OTA**



NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

AE — Avis écrit

PRV — Plan de redressement volontaire

RD — Renvoi de la question au directeur

OC — Ordres de conformité

OTA — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 4 janvier 2018

Signature de l'inspectrice

Original du rapport signé par l'inspectrice.